



Marseille, le 27 mai 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### LES CALANQUES, UN TERRITOIRE FRAGILE & UNE MISE EN TOURISME RESPONSABLE

Aujourd'hui,

**Didier Réault**, Président du Conseil d'Administration du Parc National des Calanques, **Daniel Conte**, Président de Bouches-du-Rhône Tourisme et **Danielle Milon**, Maire de Cassis annoncent officiellement leurs **1<sup>ères</sup> conventions de partenariats**.

Ces 2 conventions ont pour objet le **développement d'un tourisme durable**, tout en veillant à **l'organisation de pratiques de loisirs écoresponsables** et à **garantir une fréquentation soutenable** dans le respect des valeurs de conservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels du territoire des Calanques.

Véritables notes d'intention, ces conventions impliquent fortement les partenaires dans une optique de **préservation au long terme du territoire des Calanques, fleuron touristique du département**. Il s'agit d'informer, de communiquer, de mieux connaître et gérer les flux, d'organiser les pratiques de loisirs dans un souci constant de prise en compte d'un environnement exceptionnel et fragile.

A l'approche de l'été, la signature de ces missions de travail communes est représentative d'une **conscience partagée de l'urgence à mettre en œuvre un projet touristique fort** pour le territoire. Des actions concrètes, pour certaines déjà mises en place, et de nombreuses nouvelles initiatives seront déployées dès cet été : formation des personnels, étude des flux, charte qualité des bateliers de Cassis....

## **LES CONVENTIONS EN ACTIONS, dès 2014**

---

### **Accompagnement à la stratégie de mise en tourisme durable du PN Calanques et notamment à la définition et au partage des valeurs du Parc.**

Cette réflexion sera accompagnée par Bouches-du-Rhône Tourisme dans le cadre de TEMA, outil d'accompagnement des partenaires touristiques du territoire. Elle pourra bénéficier du renfort d'un consultant, financé par le Conseil Général, dans le cadre des aides au tourisme. Un cahier des charges spécifique sera proposé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014, afin d'initier les travaux de réflexion, de concertation et d'animation des partenaires territoriaux dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2014.

### **Poursuite de travaux d'élaboration d'une charte de qualité des bateliers de Cassis**

Il s'agit de mettre en corrélation les travaux menés par Bouches-du-Rhône Tourisme, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône (Direction des ports), la municipalité et l'Office du Tourisme de Cassis, avec les bateliers de Cassis dans la rédaction et la mise en œuvre de leur charte de qualité, avec la marque Parc actuellement en cours d'élaboration.

**Le Parc national des Calanques met à disposition de l'Office de tourisme de Cassis ses agents d'accueil saisonniers « écogardes »** pour des permanences d'accueil du public dans les locaux de l'Office de tourisme chaque lundi matin de 10h30 à 13h30 en juillet et août.

**L'Office de tourisme de Cassis délivre un module de formation aux 12 agents saisonniers du Parc national** pour présenter les activités alternatives proposées sur la commune de Cassis lorsque les calanques sont interdites d'accès en raison du risque d'incendie.

### **Poursuite de l'opération partenariale « Envie de Balade »**

Pour l'information d'accès aux massifs du territoire du PN Calanques. Entre le 1er juin et le 30 septembre, la circulation des personnes et des véhicules dans les périmètres particulièrement exposés au danger feu de forêt est réglementée en fonction des conditions météorologiques. « Envie de Balade » informe les institutionnels et les particuliers, par le biais de plusieurs canaux dont une application mobile.

### **Lancement du programme Flux Vision Tourisme sur le territoire du PN Calanques**

[Sous réserve de la faisabilité technique étudiée avec Orange, notamment la couverture des zones par l'opérateur téléphonique]. Bouches-du-Rhône Tourisme et Orange mettront en œuvre une étude sur la fréquentation du territoire du Parc, avec la collaboration du PN Calanques.

### **Mise en place d'une signalétique autoroutière**

Bouches-du-Rhône Tourisme coordonne le groupement de commande des panneaux de signalisation d'animation touristique et culturelle sur les autoroutes du département. Dans ce cadre, le PN Calanques prend en charge financièrement 2 panneaux signalant le territoire du Parc.

### **Mise à jour du topoguide de randonnée pédestre en lien avec la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre)**

Bouches-du-Rhône Tourisme anime avec la FFRP la mise à jour du topoguide de randonnée pédestre « les Calanques à pied : Marseille, Cassis, La Ciotat » et associe le PN Calanques pour la rédaction des contenus.

## **EXTRAITS DE LA CONVENTION**

### **ENTRE BOUCHES DU RHONE TOURISME & LE PARC NATIONAL CALANQUES**

---

#### **ARTICLE 1 - OBJET**

Le Parc national des Calanques et BDRT s'engagent à mettre en commun leurs moyens et leurs connaissances afin d'élaborer des pistes de travail collaboratives, en tenant compte de leur propre domaine de compétences, dans l'optique de garantir un « tourisme durable », tout en veillant à organiser des pratiques de loisirs écoresponsables et une fréquentation soutenable dans le respect des valeurs de conservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels du territoire.

#### **ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DES PARTIES**

(...)

Pour mettre en œuvre l'objectif visé à l'article 1, les deux partenaires s'accordent sur le dispositif suivant :

- Concevoir et mettre en œuvre ensemble les actions ayant trait au tourisme et aux loisirs sur le territoire du Parc national, relevant de la structuration d'une offre, de la qualification de cette offre, de l'accueil et de l'information aux différents publics.
- S'informer mutuellement de toute demande ou sollicitation d'un porteur de projets, situé au sein du PN Calanques et étudier ensemble les modalités d'accompagnement à mettre en œuvre,
- Sensibiliser par des actions communes les résidents et les visiteurs au travers des stratégies de sensibilisation et d'information au respect de la protection des lieux,

(...)

## **EXTRAITS DE LA CONVENTION ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE CASSIS & LE PARC NATIONAL DES CALANQUES**

---

### **ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME DE CASSIS**

(...)

- L'Office de tourisme de Cassis effectue le suivi de la diffusion des outils de communication mis à disposition du Parc national auprès de ses visiteurs.
- L'Office de tourisme de Cassis réserve un espace dans ces locaux pour les agents d'accueil saisonniers « écogardes » lors des permanences d'accueil du public dans ses locaux chaque lundi matin de 10h30 à 13h30 en juillet et août.
- L'Office de tourisme de Cassis délivre un module de formation en salle aux agents saisonniers du Parc national pour présenter les activités alternatives proposées sur la commune de Cassis lorsque les calanques sont interdites d'accès en raison du risque d'incendie Cette formation se déroule en juin.
- L'Office de tourisme de Cassis associe et rend compte au Parc national des études et données de fréquentation quantitatives et qualitatives recueillies sur le territoire du parc.

### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU PARC NATIONAL DES CALANQUES**

(...)

- Le Parc national des Calanques met à disposition de l'Office de tourisme ses agents d'accueil saisonniers « écogardes » pour des permanences d'accueil du public dans les locaux de l'Office de tourisme chaque lundi (ou mardi) matin de 10h30 à 13h30 en juillet et août.
- Le Parc national des Calanques accompagne à l'occasion de formations sur le terrain les 4 agents permanents de l'Office de tourisme sur les secteurs de Port Miou à En Vau et Luminy à Callelongue.
- Le Parc national des Calanques délivre un module de formation en salle aux agents saisonniers de l'Office de tourisme pour présenter les outils de communication et les questions/réponses des visiteurs les plus fréquentes concernant le parc national.
- Le Parc national des Calanques associe et rend compte à l'Office de tourisme des études et données de fréquentation quantitatives et qualitatives recueillies sur le territoire du parc.

## LES SIGNATAIRES

---

### **Bouches-du-Rhône Tourisme**

Bouches-du-Rhône Tourisme, organisme associé du Conseil Général, propose et met en œuvre la politique touristique du département et assure la promotion de la destination.

Comme coordinateur, Bouches-du-Rhône Tourisme s'affirme comme un trait d'union au cœur du tourisme local : professionnels, institutionnels, touristes et résidents. Point de rencontre de tous les acteurs du tourisme départemental, Bouches-du-Rhône Tourisme facilite l'action des partenaires institutionnels ou privés, qui suivent le projet touristique des Bouches-du-Rhône. Cela s'exprime par des aides directes, le conseil et l'accompagnement, le partage des ressources, la mutualisation des services.

En savoir plus : - [www.visitprovence.org](http://www.visitprovence.org)

### **Office de Tourisme de Cassis**

L'Office de Tourisme de Cassis, est un Etablissement Public Industriel et commercial, classé Catégorie 1. Il assure l'accueil, l'information, l'animation, la promotion touristique et la coordination des partenaires touristiques locaux. Il met en œuvre la politique locale du tourisme, définie notamment dans le cadre de la politique touristique de la commune.

Il contribue à la réflexion et à la mise en place de tout dispositif visant à améliorer la gestion des flux touristiques à Cassis. Il collabore avec le Parc National des Calanques tant sur le plan de l'accueil et de l'information du public, que sur le plan de la promotion.

En savoir plus : [www.ot-cassis.fr](http://www.ot-cassis.fr)

### **Parc national des Calanques**

Le Parc national est un espace exceptionnel par son patrimoine naturel, paysager et culturel. Ce « caractère » qui fonde le Parc National constitue aussi une attractivité forte qui ajoute aux intérêts propres de Marseille, Cassis et La Ciotat. Conscient de l'importance que revêtent les enjeux touristiques pour le territoire, le Parc national prend en compte au sein même de sa gouvernance les composantes de l'économie et du tourisme.

En savoir plus : [www.calanques-parcnational.fr](http://www.calanques-parcnational.fr)

### **Contacts presse :**

Bouches-du-Rhône Tourisme – Sandra Artoré – [sandra@leburo-rp.com](mailto:sandra@leburo-rp.com) – 06 03 43 60 25

Parc National des Calanques – Laurence Delachaume – [laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr](mailto:laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr)  
– 04 20 10 50 12